



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 052-2024
Type d'intervention : Postulat
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2024.RRGR.72

Déposée le : 11.03.2024

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Pauli (Nidau, PLR) (porte-parole)
Heyer (Perrefitte, PLR)
Krähenbühl (Unterlangenegg, UDC)
Saïd (Biel/Bienne, PS)
Fisli (Meikirch, PS)
Pichard (Biel/Bienne, PVL)
Stotzer-Wyss (Büren an der Aare, PEV)

Cosignataires : 2

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : 875/2024 du 28 août 2024
Direction : Direction de l'instruction publique et de la culture
Classification : Non classifié
Proposition du Conseil-exécutif : **Adoption et classement**

La politique : c'est à l'école que cela s'apprend !

Le Conseil-exécutif est chargé d'étudier la possibilité de modifier le Plan d'études romand, le Lehrplan 21 ainsi que les programmes de l'enseignement post-obligatoire afin d'y renforcer l'enseignement civique et de proposer des outils pratiques et concrets à mettre en œuvre pour atteindre ce but.

Développement :

La politique en Suisse, souvent citée en exemple, est incontestablement une force de notre pays. La démocratie directe, tout comme notre système de milice doivent être pérennisés.

Il faut que les générations futures continuent de s'investir, que les jeunes citoyennes et citoyens se mobilisent et utilisent les droits civiques acquis. Mais force est de constater que l'engagement diminue ; bon nombre de partis politiques ont des difficultés à recruter de nouveaux membres. De même, les taux de participation lors des votations et plus particulièrement lors d'élections sont faibles. Jeunes et moins jeunes se retrouvent derrière une réponse commune : « La politique, je n'y comprends rien, et on ne peut rien changer ».

Ce fatalisme découle d'un manque de connaissances. Comment susciter l'intérêt des jeunes, les encourager à développer et soutenir leurs idées ? En les formant à la politique et à la politique actuelle. L'éducation civique est actuellement noyée dans différents concepts éducatifs mais elle ne constitue pas une matière scolaire à part entière. L'éducation civique devrait permettre aux élèves et étudiants, qui représentent le futur de notre société, d'acquérir des

compétences quant au fonctionnement politique d'une commune, d'apprendre à utiliser le matériel de vote, ou encore de connaître la manière dont une initiative populaire peut être déposée. De plus, la matière devrait être vivante et actuelle, et ne pas se focaliser sur des concepts théoriques tels que la démocratie.

Durant l'enseignement post-obligatoire, les jeunes atteignent l'âge de la majorité et jouissent de l'exercice de leurs droits civiques. Il est alors primordial de les accompagner pour qu'elles et ils ne se retrouvent pas démunis et puissent participer activement à la vie politique en sachant au minimum comment voter techniquement.

L'enseignement civique à introduire doit être développé avec le principe fondamental de neutralité. Les jeunes doivent se familiariser avec les notions et le fonctionnement de la politique, une place doit être laissée au débat ouvert et constructif.

Le canton d'Argovie a introduit une branche « *Politische Bildung* » qui fixe des objectifs d'apprentissage durant le cursus obligatoire¹. Le canton de Vaud a récemment accepté une motion sous forme de postulat visant à renforcer l'éducation civique et la citoyenneté dans ses classes post-obligatoires². Les plans d'études permettent des adaptations ; les possibilités sont nombreuses et variées allant de périodes d'enseignement régulières à des journées ou des semaines thématiques. Le Conseil-exécutif est ainsi chargé d'étudier les possibilités laissées par cette marge de manœuvre et de renforcer l'enseignement civique à l'école obligatoire et durant l'enseignement post-obligatoire.

Réponse du Conseil-exécutif

Le Conseil-exécutif partage l'avis des auteures et auteurs du postulat selon lequel l'éducation à la citoyenneté revêt une importance particulière dans une démocratie directe. Cet enseignement est abordé dans le cadre du *Lehrplan 21* en tant que domaine transversal, sous l'étiquette du développement durable (éducation au développement durable [EDD]), dans le sous-thème « *Politik, Demokratie und Menschenrechte* ». Il porte sur l'organisation de la vie en communauté ainsi que sur la compréhension et l'engagement en faveur de la démocratie et des droits humains. Dans le *Lehrplan 21*, les références à l'éducation à la citoyenneté figurent surtout dans le domaine « *Natur, Mensch, Gesellschaft* » (notamment NMG.10) pour les cycles 1 et 2, ainsi que dans les domaines « *Räume, Zeiten, Gesellschaften* » (notamment RZG.8) et « *Ethik, Religionen, Gemeinschaft* » (notamment ERG.2 et ERG.5) pour le cycle 3. En ce qui concerne certaines compétences, il existe également des références croisées à l'EDD.

Dans le Plan d'études romand (PER), l'éducation à la citoyenneté est incluse dans les dispositions générales. Le chapitre est divisé en cinq thèmes, dont le thème « Vivre ensemble et exercice de la démocratie », qui est consacré à l'éducation à la citoyenneté.

Dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté, les élèves développent les compétences ci-après. Ils sont capables d'expliquer la démocratie suisse et la manière dont la démocratie est née (souveraineté du peuple, limitation du pouvoir, droit de cité). Ils sont en mesure de distinguer les trois pouvoirs aux niveaux communal, cantonal et fédéral et de désigner quelles tâches ces pouvoirs effectuent (constitution, séparation des pouvoirs, gouvernement, parlement, tribunal). En outre, ils sont en mesure d'expliquer les particularités importantes de la démocratie suisse ainsi que les droits et obligations qui en découlent (fédéralisme, peuple, commune, démocratie directe, système de milice, initiative, référendum, partis, associations).

¹ Aargauer Lehrplan Volksschule

² 22_POS_46 - Postulat Florence Gross et consorts - Pour améliorer les cours d'éducation civique dans le cadre tant du secondaire I que de l'apprentissage et du gymnase et introduire une journée « Oser voter ». | État de Vaud (vd.ch)

Pour mettre en œuvre l'éducation à la citoyenneté dans l'enseignement, les écoles peuvent demander de l'aide au centre national de compétences et de prestations pour l'éducation en vue d'un développement durable (EDD) « éducation21 ». Sur mandat des cantons, de la Confédération et de la société civile, « éducation21 » soutient la mise en œuvre et l'ancrage de l'EDD au niveau de l'école obligatoire et du degré secondaire II. Ce centre contribue ainsi à préparer les enfants et les jeunes à mener une vie autonome et responsable dans un monde de plus en plus complexe. Il soutient la mise en œuvre de l'EDD dans les plans d'études de l'école obligatoire (*Lehrplan 21*, Plan d'études romand, *Piano di studio della scuola dell'obbligo ticinese*). Le personnel enseignant, les directions d'école ainsi que les autres parties intéressées peuvent y trouver des moyens d'enseignement testés d'un point de vue pédagogique, des repères, des conseils, des aides financières pour des projets d'école ou de classe ainsi que des offres proposées par des prestataires externes à l'école.

En outre, la PHBern propose différentes formations continues et du matériel pédagogique sur l'éducation à la citoyenneté pour les enseignantes et enseignants, comme « *Wahlen in der Schweiz* ». Cette manifestation s'articule autour des questions suivantes : qui détient le pouvoir en Suisse ? Comment la Suisse est-elle gouvernée ? Qu'est-ce que les élections ? Que sont les partis politiques ? Dans ce cadre, des enveloppes de vote, du matériel de vote (commandé à l'avance auprès de la commune), le manuel « *Politik und du* » ainsi que d'autres supports sont utilisés.

En ce qui concerne la formation gymnasiale également, l'éducation à la citoyenneté fait partie intégrante du plan d'études francophone, du plan d'études germanophone et du Plan d'études pour les écoles de culture générale 2021. L'objectif est de transmettre aux élèves des connaissances de base en matière de politique et de développer ainsi leur intérêt pour les questions politiques, leur capacité à se forger une opinion et leur disposition à participer activement aux processus politiques actuels, ce qui contribue à leur maturité en la matière. L'éducation à la citoyenneté est abordée en particulier dans les cours d'histoire au gymnase et dans le cadre de la discipline Histoire et institutions politiques à l'école de culture générale.

Le Conseil-exécutif a en outre octroyé une contribution annuelle à l'association Forum politique Berne pour les années 2024 à 2027. Conformément au contrat de prestations conclu, les fonds alloués permettent notamment au Forum politique de proposer des offres axées en particulier sur les leçons qui contribuent à l'éducation à la citoyenneté.

Le Conseil-exécutif considère que l'éducation à la citoyenneté est suffisamment présente dans les plans d'études et que, pour les écoles, les défis résident dans la mise en œuvre.

Destinataire
– Grand Conseil